COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ORDRE DU JOUR

Procédure écrite

- 1. Points d'ordre général
- 2. Textes présentés pour avis
- 2.1. Projets de règlement ou de directive communautaires et projets de loi
- 2.2. Autres projets de texte
- 2.2.1) Projet d'ordonnance transposant la directive n°2019/2162 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties et modifiant les directives 2009/65/CE et 2014/59/UE
- 2.2.2) Projet de décret en Conseil d'Etat transposant la directive n°2019/2162 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant l'émission d'obligations garanties et la surveillance publique des obligations garanties et modifiant les directives 2009/65/CE et 2014/59/UE

Ces projets d'ordonnance et de décret visent à transposer la directive n°2019/2162 relative aux obligations sécurisées. Cette directive vise à harmoniser a minima les cadres nationaux applicables à l'émission d'obligations sécurisées et contribue à développer cette classe d'actif dans le cadre de l'Union des marchés de capitaux.

Le projet d'ordonnance modifie les dispositions relatives aux sociétés de crédit foncier et sociétés de financement de l'habitat dans le code monétaire et financier ainsi que l'article 13 de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 concernant la caisse de refinancement de l'habitat pour tenir compte des exigences de la directive.

Le projet de décret modifie les dispositions règlementaires relatives aux sociétés de crédit foncier et aux sociétés de financement de l'habitat dans le code monétaire et financier ainsi que le décret n° 85-854 du 7 août 1958 concernant la caisse de refinancement de l'habitat pour tenir compte des exigences de la directive.